

100 % libres
...100 % vous !



Chacun d'entre nous, à titre **individuel** ou à titre **collectif** au sein de l'organisation, détient une **responsabilité** pour limiter les effets négatifs de son activité sur l'environnement et préserver les ressources de la planète. C'est pourquoi la CFE Énergies a souhaité **amplifier la dynamique collective d'écoresponsabilité** dans son activité quotidienne syndicale, en particulier dans les domaines des **achats**, de la **mobilité**, de la **gestion des ressources** et des **déchets**.

Retrouvez la charte écoresponsable de la CFE Énergies sur [notre site](#) ou en flashant le QR Code



Charte écoresponsable de la Fédération CFE Énergies

L'objectif fixé par l'Accord de Paris (COP21) est d'émettre moins de deux tonnes de CO2 par an et par personne, l'équivalent d'une diminution de près de 80 %, pour ne pas dépasser un réchauffement de + 2°C en 2100. Cette charte a pour ambition de participer à cet objectif grâce à des pratiques visant à atténuer l'impact négatif de nos activités sur l'environnement et à préserver les ressources et in fine, à préserver la biodiversité.

Par cette charte, nous souhaitons **favoriser la mise en œuvre d'initiatives** pour promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Nos engagements s'articulent autour de trois objectifs généraux :

- ✿ Contribuer à **préserver l'environnement** par des actions concrètes
- ✿ Mettre en place une **démarche pro-active** au sein de notre organisation intégrant les impacts environnementaux dans les critères de décision, dans toutes les activités des militantes et militants de la CFE Énergies
- ✿ **Mobiliser et informer** sur des pratiques vertueuses



01. Favoriser une politique d'achats raisonnée et responsable

- ✗ Adapter les **quantités de biens nécessaires** aux besoins réels et **indispensables** à l'activité, appliquer la notion de « *juste besoin* » selon les objectifs à atteindre
- ✗ Encourager une **consommation responsable** et **durable** (éviter le gaspillage, utiliser des alternatives au plastique, favoriser l'usage de matériaux éco-responsables, recycler, réutiliser, réparer...)
- ✗ Favoriser autant que possible les **circuits courts** et utiliser des produits bio-sourcés et géo-sourcés
- ✗ Promouvoir le choix de prestataires utilisant des **produits labellisés** reconnus officiellement et **éco-responsables**
- ✗ Favoriser des **productions françaises**, a minima européennes
- ✗ S'orienter vers des partenaires en fonction de leurs **valeurs** vis-à-vis du respect des personnes et de la qualité de leurs services
- ✗ Favoriser le recours à l'**économie sociale et solidaire** pour le choix des prestations notamment par le recours aux ESAT et EA¹

02. Encourager une mobilité durable écoresponsable

Si nous privilégions les rencontres physiques avec les adhérents et les salariés, pour autant, nous nous engageons à :

-  Évaluer l'**équilibre temps/efficacité** d'une réunion et le choix du mode de transport
-  Utiliser des modes de déplacement plus **sobres**
-  Promouvoir le **co-voiturage** et les transports en **commun**
-  S'orienter vers des mobilités **bas-carbone**
-  **Privilégier le train** à l'avion sauf en cas de désoptimisation

03. Contribuer à une économie circulaire

- ✗ Lutter contre le **gaspillage alimentaire** en réduisant le volume de déchets et en ajustant les commandes
- ✗ Réduire la **production de déchets** en privilégiant du matériel réutilisable et recyclable (bureau, réunions, formations...)
- ✗ Respecter les consignes relatives au **tri des déchets** et inciter à développer cette pratique
- ✗ Viser la qualité des données et la **sobriété numérique** en cohérence avec la politique SI de la Fédération et la charte d'utilisation de la messagerie

04. Sensibiliser et former militantes et militants aux enjeux environnementaux

- ✗ Mettre à disposition un module de **sensibilisation** générale, utilisable par les militants et les adhérents qui le souhaitent
- ✗ **Former** et animer les membres de la filière CSE à leurs nouvelles **prérogatives environnementales**
- ✗ Favoriser le partage des **bonnes pratiques**

*Charte adoptée par le Conseil national de la CFE Énergies
le 14 juin 2022.*

